

MAIRIE DE SAINT-AGNIN SUR BION

379 rue du Bourg - 38300 SAINT-AGNIN SUR BION

Téléphone : 04.74.93.46.51 / Fax : 04.74.43.27.71

mairie.st.agninsurbion@wanadoo.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sur convocation du 2 avril 2021, et sous la présidence de Madame RABILLOUD Andrée, Maire.

PRESENTS : ARMANET Pascal, BRISON Sophie, CHAPELIER Gilles, CICERON Céline, COCHARD Virginie, DI PONIO Caroline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PERRIN Alain, PLAETEVOET Patrick, RABILLOUD Andrée, VACHER Roselyne.

EXCUSES : CHANOVE Sébastien, MARTINEZ Marie.

ABSENT : PLAETEVOET Patrick

POUVOIRS :

CHANOVE Sébastien donne pouvoir à ARMANET Pascal,
MARTINEZ Marie donne pouvoir à GINON-REY Mathieu.

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle.

COMPTE DE GESTION 2020 (délibération n°2021-05)

Il est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (délibération n°2021-06)

Le Maire quitte la séance et le compte administratif est présenté par Monsieur ARMANET Pascal.

Section de fonctionnement

Recettes : 601.780,06 euros

Dépenses : 468.490,31 euros

Résultat 2020 : excédent de 133.289,75 euros

Excédent antérieur reporté : 20.000,00 euros

Résultat de clôture 2020 : excédent de 153.289,75 euros

Section d'investissement

Recettes : 680.609,37 euros

Dépenses : 92.514,51 euros

Résultat 2020 : excédent de 588.094,86 euros

Excédent antérieur reporté : 582.264,25 euros

Résultat de clôture 2020 : excédent de 1.170.359,11 euros

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire ne prend pas part au vote.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020 (délibération n°2021-07)

Résultat 2020 : excédent de 133.289,75 euros

Excédent antérieur reporté : 20.000,00 euros

Résultat de clôture 2020 : excédent de 153.289,75 euros

Affectation au compte 1068 : 59.140,75 euros

Affectation à l'excédent antérieur reporté : 94.149,00 euros

Avis favorable et vote à l'unanimité des membres présents.

TAXES 2021 (délibération n°2021-08)

Le Maire explique que la taxe foncière (TF) est composée :

d'une part communale de 11,17 % en 2020,

d'une part départementale de 15,90 % en 2020.

La part départementale est transférée aux communes pour compenser la taxe d'habitation (TH) qui est supprimée.

A partir de 2021, la commune doit voter un taux global additionnant les deux parts

Le Maire propose d'augmenter la part communale de 11,17 % à 12,17 % et d'avoir un taux global de 28,07 % qui deviendra le taux de référence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et vote à l'unanimité des membres présents, pour les taux suivants :

- taux de la taxe foncière (bâti) : 28,07 %,

- taux de la foncière (non bâti) : 47,43 %.

BUDGET PRIMITIF 2021

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 698.460,00 euros.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1.414.099,86 euros.

Le budget primitif 2021 est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents.

Subventions 2021 : 3.000 euros.

Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 1.076 euros (1 euro x 1.076 habitants),

Association des familles et bénévoles de l'EHPAD de la Barre : 75 euros (25 euros x 3 résidents),

Le Souvenir Français : 50 euros,

Sou des Ecoles : 500 euros,

Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN) : 50 euros,

Espace Formation Métiers et Artisanat (EFMA) : 100 euros (25 euros x 4 jeunes en formation)

Divers : 1.149 euros.

QUESTIONS DIVERSES

Bièvre Isère Communauté- COVID 19

L'intercommunalité demande aux communes le recensement des personnes de plus de 75 ans qui ont été vaccinées, afin de continuer la campagne de vaccination pour les personnes de plus de 70 ans.

SICTOM des Pays de la Bièvre – Point d'Apport Volontaire (PAV)

Recherche de terrains pour le positionnement de Points d'Apport Volontaire en l'Orme et au Rafour, sachant qu'il faut une zone de PAV pour 300 habitants et qu'il faut prévoir la place pour un bac supplémentaire pour les ordures « non triables ».

A partir de septembre 2021, le ramassage en porte à porte ne se fera plus qu'une fois toutes les deux semaines.

Fin de la réunion du conseil municipal à 21 heure 15.